



MONT-SAINT-MARTIN : APPEL AUX MEDECINS GENERALISTES ET AUX PROFESSIONNELS DE SANTE



**« Exercez votre métier, développez votre activité avec
sérénité, bénéficiez d'avantages fiscaux exceptionnels »**

CONSTRUISONS ENSEMBLE L'OFFRE DE SANTE DE DEMAIN

Vous souhaitez vous installer ?



**La ville de Mont-Saint-Martin, vous accompagne pour le local,
le logement, les démarches administratives, le recrutement
du secrétariat et l'intégration de votre famille.**

Mairie de Mont-Saint-Martin

1 boulevard du 8 mai 1945 54350 MONT-SAINT-MARTIN





Chère consœur, Cher confrère,

C'est avec un réel enthousiasme que je vous souhaite la bienvenue dans notre commune. Si vous tenez ce livret d'accueil entre vos mains, c'est que vous envisagez de lier votre avenir professionnel au nôtre, et je m'en réjouis profondément.

Notre ville se transforme, innove et grandit. Pour accompagner cet élan, la santé et l'accès aux soins de proximité constituent la priorité absolue de notre action municipale. Nous sommes convaincus que la médecine de demain se construit au plus près des habitants, dans un esprit de solidarité et de partage.

S'installer chez nous, c'est faire le choix d'un cadre de vie dynamique et d'un exercice médical coordonné profondément humain. En choisissant d'exercer au cœur de nos quartiers prioritaires, vous ne choisissez pas seulement un cabinet : vous répondez à une mission d'utilité publique essentielle. Vous y découvrirez une patientèle d'une immense richesse, des structures d'accueil modernes et un réseau de professionnels de santé soudé et coordonné.

Soyez assuré (e) que la municipalité de Mont-Saint-Martin et l'ensemble de nos services sont et seront pleinement mobilisés pour faciliter votre installation, qu'elle soit professionnelle ou personnelle.

Vous découvrirez, par ce livret notre ville, ses valeurs humanistes, notre projet ainsi que nos conditions attractives d'accueil.

Nous avons hâte de vous compter parmi nous pour construire ensemble ce beau projet de la santé pour tous.

Olivier BOVA
Maire de Mont-Saint-Martin

1. L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Mont-Saint-Martin est une commune du département de Meurthe-et-Moselle, dans la région Grand Est. Située à la jonction des frontières belge et luxembourgeoise, Mont-Saint-Martin fait partie de la communauté d'agglomération du Grand Longwy. Sa situation transfrontalière privilégiée au cœur du PAYS-HAUT en fait un pôle d'échanges économiques et culturels important. Une commune cosmopolite, vivante et économiquement attractive.

La ville, au riche patrimoine historique et industriel, s'étend sur plusieurs quartiers : le centre historique, le plateau, la Chiers, les quartiers résidentiels récents, ainsi que la zone commerciale des Terres de Saint-Martin. Entre traditions ouvrières, vitalité culturelle et ouverture européenne, elle offre une identité singulière et un cadre de vie équilibré.

Mont-Saint-Martin est à la fois une ville de mémoire et une ville de renouveau tournée vers l'avenir tout en valorisant ses racines et sa diversité. Aujourd'hui, la ville investit dans le développement durable, la réhabilitation de ses quartiers et le dynamisme culturel.



Mont-Saint-Martin est une ville structurée autour de nombreux services médico-sociaux et infrastructures disponibles, accessibles et adaptés aux familles :

- Centre hospitalier Hôtel-Dieu
- EHPAD la clairière,
- 4 pharmacies,
- Diverses structures médico-sociales (un SESSAD, un centre médico-psychologique, un service de soins infirmiers à domicile pour les personnes dépendantes, un centre action médicosocial précoce),
- Centre de formation IFSI/IFAS,
- De multiples médecins spécialistes sur le territoire (cardiologue, angiologue, pneumologue, orthophoniste, ergothérapeute, kinésithérapeute et infirmiers).,
- Hôtel de police

Les écoles

- Ecole maternelle Jacqueline BRIGIDI-GODEY
- Ecoles maternelle et primaire Marie Loizillon, Jules FERRY, Albert Iehlen, Jean de la Fontaine
- Collège Anatole France
- Lycée professionnel Notre-Dame

Un monde économique, commercial et artisanal riche

- Restaurants
- Epiceries
- Fleuriste
- Centre commercial Auchan pôle Europe et zone d'activités des trois frontières
- LIDL
- Commerces et artisanat (une cinquantaine d'acteurs économiques)
- Marché dominical dynamique au centre du quartier du Val-Saint-Martin

Lieux culturels et de loisirs ouverts à tous et à toutes

- Médiathèque Louis Aragon
- Ruche Steven DA COSTA
- Complexe Sportif des Terres de Mercy
- Salle des sports Daniel Feite
- Eglise Romane du Xième Siècle

Un grand nombre d'associations, moteur de la vie locale

Associations sportives :

- USLM Football et USLM Vétéran
- USLM Tennis
- PAYS HAUT Handball
- USLM Karaté
- USLM Judo
- Dojo des 3 frontières
- USLM Aïkibudo
- USLM Squash
- Sayfa Muai Thai (boxe thai)
- Pétanque Saint Martinoise
- Boxe Respunch
- Terres de Mercy
- Les amis du ski de San Simone
- Trai Daniel Feite
- Club PHAR (athlétisme)
- Scènes d'Esprit
- Majorette les Chadelines
- Jombolo Danse Studio

Associations culturelles de loisirs :

- Association des Personnes Agées
- FNACA
- Club Philatélique
- Comité des fêtes du Plateau « Vivre et Sourire »
- Comité des fêtes Joies et Distraction
- Cercle généalogique du Pays-Haut
- Harmonie Municipale La Saint-Martinoise
- Comité de jumelage Mont-Saint-Martin / Montecopiolo
- Association Franco-italienne Speranza e Gioia
- Les amis de l'Eglise Romane
- Foyer Albert Iehlen
- Radio X Move

Associations culturelles à caractère social :

- Secours Populaire
- Union des Citoyens de Mont-Saint-Martin
- OPDAM
- Portes Z'Ouvertes
- Avicenne
- Défense des Voyageurs
- CLCV (logements)
- Régie de Quartier
- Initiative Solidaire Sénégal
- TALA (Berbère)
- Conseil Citoyen
- CASM (Comité des Associations Saint-Martinoises)
- C'est pas moi, c'est ma tête
- Don du Sang
- Dental Fulbe Lorraine (Sénégalais)

Associations à caractère écologique :

- Club Canin de Mont-Saint-Martin
- Association Chasse Communale Agréée

Les transports

Les transports y sont facilement accessibles avec notamment le déploiement de vélos libre-service à assistance électrique. Deux stations vous sont proposées : une station devant l'hôtel de ville et une station à côté de l'hôpital.

Un réseau de bus TGL permet de circuler à Mont-Saint-Martin, notamment jusqu'au centre commercial Pôle Europe et d'accéder aux communes proches (Longwy, Longlaville, Herserange, Lexy etc.). Des bus allant jusqu'à la gare de Longwy permettent de prendre le train.

Un parc Municipal Frédéric BRIGIDI : poumon vert de la Ville

D'une surface de 12 hectares, en fait l'un des plus grands parcs transfrontaliers. Poumon de la ville, accessible par 4 entrées reliant les différents quartiers de la ville, il est aménagé d'allées, d'un auditorium, d'un kiosque et halle, de jeux pour enfants et d'un terrain multisports. Un espace de verdure et de bien-être qui comprend un plan d'eau principal et d'autres secondaires.

2. LES VALEURS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-MARTIN

La ville de Mont-Saint-Martin valorise la citoyenneté pour tous, l'humanité et la solidarité. La municipalité s'engage à soutenir les initiatives et encourage les jeunes à participer activement à des projets sociaux. Ces valeurs sont au cœur de la dynamique sociale de Mont-Saint-Martin, où la ville s'efforce de créer un environnement où chacun peut contribuer à la communauté et à la cohésion sociale.

Solidarité, justice sociale, équité, respect de l'altérité et autonomie.

3. UNE PATIENTELE DISPONIBLE IMMEDIATEMENT

Face à une démographie médicale en tension, la Ville de Mont-Saint-Martin souhaite renforcer son offre de soins de proximité. Le territoire est intégré à une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS du PAYS-HAUT) active dont l'objectif est d'améliorer la prise en charge de la population du territoire, d'apporter un soutien aux professionnels dans leur exercice, de faciliter et fluidifier les parcours de soins entre

la ville et l'hôpital, de mobiliser les acteurs du maintien à domicile et enfin de communiquer auprès des acteurs de santé du territoire.

Le territoire présente :

- Une forte densité de population à Mont-Saint-Martin : **9 456 habitants**
- Un vieillissement de la population
- Des difficultés persistantes d'accès aux soins : **403 patients** sans médecin traitant recensés, **296** patients issus de Mont-Saint-Martin, **107 patients** recensés hors Mont-Saint-Martin
- Une forte demande en médecine générale et en professionnels paramédicaux

La ville de Mont-Saint-Martin souhaite s'engager dans une démarche partenariale étroite avec l'ensemble des partenaires institutionnels afin d'améliorer l'accès aux soins, de faciliter la coordination entre les professionnels, d'optimiser les parcours de soins pour sa population mais aussi de développer la prévention en matière de santé.

L'Agence Régionale de Santé estime le besoin de 7 médecins généralistes au minimum pour la Ville de Mont-Saint-Martin. En effet, la ville est un territoire stratégique mais sous-doté en médecins généralistes, un ratio bien inférieur à la moyenne nationale.

4. UN DISPOSITIF D'AIDE, D'ACCOMPAGNEMENT A L'INSTALLATION ET D'EXERCICE DE SON ACTIVITE

La Ville de Mont-Saint-Martin offre un pack d'installation clef en main et un environnement professionnel favorable où le soin et la qualité de vie deviennent la priorité :

- Un portage politique fort et une équipe pluriprofessionnelle constituée par des professionnels de santé
- Une mise à disposition de cabinets médicaux fonctionnels, conformes et agréables pour l'exercice de son activité : une gratuité des locaux professionnels les 12 premiers mois envisageable ou des loyers modérés
- Un accompagnement et un soutien administratif, logistique et institutionnel par la mairie (démarche, communication, intégration) à toutes les étapes du projet
- Des services de santé existants à proximité et un accompagnement dans l'intégration au réseau de santé local
- Des places en crèches réservées et proximité des écoles,
- Un accompagnement dans l'accès au logement
- Un équilibre vie professionnelle et vie personnelle

5. UN DISPOSITIF D'EXONERATION FISCALE EXCEPTIONNEL

La commune de Mont-Saint-Martin a conscience que l'installation de professionnels libéraux représente un investissement financier important. Ainsi, pour lever ses freins, la Ville s'engage en faveur d'un dispositif d'exonération fiscale avantageux ouvert notamment aux activités de santé dans les quartiers prioritaires de la ville. Ce dispositif, permettant de réduire fortement les charges liées à l'installation et à l'exercice de son activité, offre sur 5 ans plusieurs avantages :

- Exonération d'impôt sur le revenu (IR) ou sur les sociétés (IS)
- Exonération de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
- Exonération à taux plein (100%) sans système dégressif de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour les propriétaires (TFPB).

Au terme des 5 années, la dégressivité concernant l'IR, l'IS et la CFE est la suivante :

- 60% la sixième année

- 40% la septième année
- 20% la huitième année

Étalés sur huit années, ces aides fiscales aident les acteurs économiques à compenser les coûts liés à leur implantation et à l'exercice de leurs activités.

Pour bénéficier des allègements fiscaux, les acteurs économiques, quels que soit leur statut juridique (entreprise individuelle ou société) et leur régime d'imposition (régime de la microentreprise, régime réel normal ou simplifié, régime de la déclaration contrôlée), doivent cumulativement satisfaire l'ensemble des critères suivants :

- Avoir créé ou repris une activité dans un QPV entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2030 ;
- L'activité créée ou reprise est une activité commerciale, artisanale ou relevant d'une profession de santé au sens de la quatrième partie du code de la santé publique ;
- Employer moins de 50 salariés ;
- Réaliser un chiffre d'affaires hors taxe ou un total de bilan inférieur à 10 millions d'euros.

Si le professionnel de santé exerce en libéral dans une structure collective dans laquelle il dispose uniquement d'un local pour son exercice, il peut être éligible aux exonérations fiscales, à condition de respecter l'ensemble des conditions et sous réserve de son statut locatif pour l'exonération de TFPB. Si le professionnel de santé est salarié de la structure, les exonérations s'appliquent à la structure sous certaines conditions du nombre de salariés par exemple.

Pour toutes questions précises, il est tout à fait possible d'établir un rescrit fiscal au centre des finances publiques selon votre situation.

6. LES CONDITIONS D'EXERCICE

Être titulaire du diplôme français d'Etat de docteur en médecine, le cas échéant, accompagné d'un diplôme conférant la qualification ou d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 4131-1 du Code de la santé publique.

Être inscrit au tableau du Conseil Départemental de l'ordre des médecins dans lequel la résidence professionnelle est établie. A cette fin et pour toutes questions, contactez l'ordre des médecins au numéro suivant : 03.83.40.35.01 ou à l'adresse mail suivante : cd.54@ordre.medecin.fr

Les professionnels exercent en libéral, sont indépendants et gèrent leur propre activité.

7. LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du PAYS-HAUT :

- Promeut l'exercice coordonné des professionnels de santé
- Facilite l'accès aux soins
- Améliore la prise en charge des usagers
- Apporte des réponses adaptées aux besoins de la population

Siège social : 11 Rue Saint Louis 54 400 Longwy

Dispositif d'Appui à la coordination de Meurthe-et-Moselle (DAC 54) :

- Améliore la coordination des parcours
- Propose des programmes d'éducation thérapeutique pour aider les patients à gérer leurs maladies chroniques
- Préviend les ruptures
- Renforce les coopérations
- Rend le système de santé plus lisible, plus humain et plus efficace

Siège administratif : 22 rue François-de-Neufchâteau 54 000 Nancy

Localisation : 16 A Boulevard du 8 Mai 1945 54 350 Mont-Saint-Martin

Agence Régionale de Santé :

- Pilote uniformément la santé en région
- Répond aux besoins de la population en régulant l'offre de santé en région
- Accroît l'efficacité du système : vision globale et décloisonnement des parcours

Localisation : 3 Boulevard Joffre 54 000 Nancy

Caisse Primaire d'Assurance Maladie :

- Assure la proximité et la gestion locale des prestations de santé, des accidents de travail et maladies professionnelles
- Accompagne les assurés par un suivi social et la prévention
- Régie le système de soins (remboursements, soutien à l'activité ...)

Siège administratif : 9 Boulevard Joffre CS 10 908 54 047 Nancy Cedex

Localisation : 3 Avenue Raymond Poincaré 54 400 Longwy

Région Grand-Est :

- Première région frontalière de France métropolitaine composée de 10 départements
- Accompagne les habitants dans les domaines de transports scolaires et interurbains, lycées, développement économique et gestion des fonds européens
- Regroupe des régions culturelles et historiques distinctes : Alsace, Lorraine et Champagne
- Territoire stratégique pour les échanges européens, reliant Paris à Francfort et Strasbourg
- Répartie sur le territoire en 12 maisons de la région

Siège administratif : Strasbourg et hôtels de Région Metz et Châlons-en-Champagne Localisation : Place Gabriel Hocquard CS 81 004 57 036 Metz Cedex 01

Département de Meurthe-et-Moselle :

- Agit dans son champ de compétences : solidarité, éducation et de citoyenneté, infrastructures et mobilités, transition écologique, engagement citoyen, sport, appui aux partenaires des territoires, attractivité touristique, culture, Europe et international, économie sociale et solidaire, agriculture, habitat et logement
- Administré par un Conseil départemental

48 Esplanade Jacques-Baudot C.O. 900 19 – 54035 NANCY CEDEX

Grand Longwy Agglomération :

- Etablissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre
- Ensemble urbain regroupant 21 communes du territoire du PAYS-HAUT
- Structure regroupée qui agit dans les compétences qui lui sont transférées : eau assainissement, développement économique, gestion des déchets, aménagement de l'espace

Localisation : 2 rue de Lexy CS 11 432 Réhon 54 414 Longwy Cedex

Conseil National de l'Ordre des médecins :

- Organisme de droit privé doté d'une mission de service public
- Organe central chargé de réguler la profession médicale en France garantissant la déontologie, la compétence et la protection des patients

8. UNE STRUCTURE DE GROUPE EN DEVELOPPEMENT

La création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) à Mont-Saint-Martin

Le projet

Une installation au sein d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Mont-Saint-Martin (quartier Val Saint Martin).

➤ Une initiative pour renforcer l'accès aux soins dans un Quartier Prioritaire

La Ville de Mont-Saint-Martin, avec le soutien de ses partenaires institutionnels, porte un projet ambitieux de création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) située au cœur du quartier du Val Saint Martin. Ce territoire, identifié comme Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville, présente des enjeux forts en termes d'accès aux soins, de continuité des parcours et de coordination médicale.

➤ Appel aux professionnels de santé

La future MSP a vocation à rassembler, autour d'un projet de santé validé par l'ARS, une équipe pluriprofessionnelle engagée dans un exercice coordonné et de partage d'expertise au quotidien :

- Médecins généralistes (2 au minimum)
- Infirmiers, infirmiers en pratique avancée
- Kinésithérapeutes
- Dentistes
- Orthophonistes, psychologues, assistants médicaux
- Tout autre professionnel de santé souhaitant s'impliquer dans une dynamique collective. Les projets groupés sont encouragés.

Les futurs praticiens libéraux pourront bénéficier :

- D'une localisation stratégique facilement accessible bénéficiant d'un environnement urbain dense, de facilités de stationnement et de transports. Une réhabilitation adaptée aux besoins de la MSP est envisageable
- Mise à disposition de locaux modulables et adaptés
- D'un environnement de travail moderne
- La commune encourage l'exercice mixte (hôpital/libéral)
- D'un exercice coordonné entre professionnels plutôt que l'exercice dans un cabinet isolé
- D'un partage des charges entre professionnels permettant de maîtriser son coût d'activité et d'améliorer la qualité de vie professionnelle
- D'un accompagnement logistique, financier et humain de la commune
- D'un soutien financier des partenaires institutionnels dans le cadre de l'exercice coordonné (ARS, Assurance maladie)
- Accompagnement dans la création juridique (SCM, SISA ...)
- Animation et coordination du projet par le porteur
- D'une visibilité forte auprès des habitants

➤ Finalité du projet

- Volonté de regrouper les professionnels de santé au sein d'une même structure groupée
- Réduction des inégalités d'accès aux soins
- Développement des pratiques de prévention
- Structuration d'un projet de santé partagé
- Accueil des patients sans médecin traitant
- Synergie avec les acteurs du territoire

➤ **Calendrier prévisionnel**

- Un projet de soins à déterminer avec les professionnels de santé
- Travaux, aménagement
- Ouverture de la MSP

➤ **Modalités de réponse**

Les professionnels intéressés sont invités à adresser une lettre d'intention d'une page précisant :

- Leur profil et situation actuelle
- Leur motivation à rejoindre le projet
- Leurs besoins en espace et organisation
- Leurs idées ou propositions pour enrichir le projet de santé

A l'attention de Monsieur le Maire de Mont-Saint-Martin